



**PROCÈS-VERBAL D'ADMISSION AU CONCOURS INTERNE POUR LE  
RECRUTEMENT DES CADRES EDUCATIFS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE  
DE LA JEUNESSE 2026**

A l'issue des délibérations du jury, la liste, par ordre de mérite, des candidats admis au concours interne pour le recrutement des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2026, est fixée comme suit :

**Liste principale :**

<b>Rang</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom Patronymique</b>	<b>Prénom</b>
1	Madame	DUPONT	DUPONT	Lina
2	Monsieur	BOUDIAF	BOUDIAF	Azzedine
3	Madame	LECLERQ	LECLERQ	Coralie
4	Madame	LAURET	LAURET	Andréa
5	Madame	DESSEN	DESSEN	Laetitia
6	Madame	JOLY	JOLY	Séverine
7	Madame	JEAN-LOUIS	JEAN-LOUIS	Cécilia
8	Madame	HAMARD	HAMARD	Charlotte
9	Madame	ROSSELLI	ROSSELLI	Estelle
10	Monsieur	MATABOS	MATABOS	Sylvain
11	Madame	BOUCHET	BOUCHET	Justine
12	Monsieur	BARA	BARA	Lounis
13	Monsieur	MELKI	MELKI	Nouradine
14	Madame	QUATREPOINT	QUATREPOINT	Amandine
15	Monsieur	LOPPY	LOPPY	Ousmane
16	Madame	DEBBAH	DEBBAH	Anissa
17	Madame	THEODOSE	THEODOSE	Christelle
18	Monsieur	VON KAENEL	VON KAENEL	Wilfried

**Liste complémentaire :**

Rang	Civilité	Nom Patronymique	Nom d'usage	Prénom
1 LC	Monsieur	NATLAOUI	NATLAOUI	Bilal
2 LC	Monsieur	FOFANA	FOFANA	Issa
3 LC	Madame	MOUROUVIN	MOUROUVIN	Marie-Dominique
4 LC	Monsieur	MATHOUX	MATHOUX	Guillaume
5 LC	Madame	FORTUNE	FORTUNE	Anaïs
6 LC	Madame	ROUSSEAU	ROUSSEAU	Camille

Le seuil d'admission sur la liste principale est fixé à 14,34/20.

Les candidats déclarés admis au terme des épreuves écrites et orales des concours ont vocation à être nommés dans le corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse, sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par les articles L321-1 à L321-3 du code général de la fonction publique et par l'article 4 du décret n° 2020-35 du 21 janvier 2020.

Le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication sur le site internet LaJusticerecrite.fr et/ou sur l'intranet pendant une durée de 2 mois à compter du premier jour de la publication.

Fait le 18 juin 2026,

Jean-Philippe MICHAUD

Président du jury

